

Ecrit par le 22 juillet 2024

(vidéo) Jean-Baptiste Blanc, vice-président du Conseil départemental de Vaucluse : « Il faut réussir le déconfinement »

[Jean-Baptiste Blanc](#), vice-président du [Conseil départemental de Vaucluse](#), figure parmi les représentants* du groupe de réflexion de l'[ADF \(Assemblée des départements de France\)](#) concernant la stratégie de déconfinement à mettre en place à partir du 11 mai prochain..

A ce titre et alors que le 1^{er} ministre doit dévoiler le détail des modalités de cette sortie de crise, ce juriste, qui est aussi président de la commission finances, modernisation de l'action publique du Département, a adressé à Jean Castex, 'Délégué interministériel au déconfinement', [une note de 6 pages intitulée 'Tester, tracer et mieux isoler'](#).

Une nouvelle décentralisation pour davantage de souplesse

Dans ce document, l'élu cavaillonnais estime que cette crise a révélé « plus que jamais, une absence de décentralisation que laisse apparaître l'abîme sanitaire entre la France et l'Allemagne ». Craignant « qu'un déconfinement raté soit fatal pour le pays », il prône « une nouvelle déconcentration managériale de l'urgence du système de santé français autour des préfets de département et d'un référent Covid-19 pour réussir la surveillance de la circulation du virus » ainsi qu'un « déconfinement à la carte par département avec en cas de résurgence, une mise en place de micro confinements en fonction du lieu de vie du virus ».

Les élus locaux doivent pouvoir adapter la norme

« Il convient d'assouplir temporairement la loi Notre du 7 août 2015 qui fixe la répartition des compétences évoquées, poursuit Jean-Baptiste Blanc. Dans ce contexte de crise sanitaire historique, il convient que les régions et les départements puissent, pendant 1 an, prendre toutes dispositions dans le cadre de leurs compétences respectives sur leur territoire. Les assemblées compétentes doivent pouvoir décider à titre correctif ou préventif de l'exonération totale ou partielle d'impôts locaux ou de la part concernée à des personnes physiques ou morales ayant subi les conséquences du Covid-19. De même, elles doivent pouvoir décider d'éventuels reports des mises en recouvrement de toute imposition locale dans la limite de 3 ans. Enfin, les élus locaux doivent pouvoir, de façon temporaire, adapter les normes. »

Egalement président de [Mistral habitat](#), Jean-Baptiste Blanc évoque aussi les conséquences et l'actualité de la pandémie sur l'activité du bailleur social du Conseil départemental de Vaucluse.

Entretien avec cet avocat qui espère qu'à l'issue de cette crise nous aurons appris « à vivre de manière

Ecrit par le 22 juillet 2024

plus sobre et plus exemplaire. »

- **Quelles décisions prendre pour que le déconfinement soit une réussite ? (0'22'')**
- **Comment donne-t-on plus de pouvoir aux élus locaux ? (0'53'')**
- **Plus de souplesse pour des décisions plus efficaces ? (3'39'')**
- **Quelles conséquences pour le Vaucluse ? (4'03'')**
- **Quel Vaucluse après le déconfinement ? (4'47'')**
- **Mistral habitat à l'heure du confinement ? (5'55'')**
- **Chez Mistral habitat aussi un déconfinement à préparer ? (7'06'')**
- **Des masques pour les salariés, mais aussi pour les locataires ? (7'41'')**
- **Comment vivre l'après ? (7'56'')**
- **Répondre différemment aux défis de la fin de vie (9'18'')**

**Outre Jean-Baptiste Blanc, le groupe de réflexion de l'ADF sur le déconfinement regroupe les présidents des départements du Val d'Oise (Marie-Christine Cavecchi), de la Saône-et-Loire (André Accary), des Deux-Sèvres (Gilbert Favreau), de la Meurthe-et-Moselle (Mathieu Klein) et du Puy-de-Dôme (Jean-Yves Gouttebel) ainsi que de les DGS (Directeur général des services) de la Moselle, de l'Oise, du Rhône, du Calvados, du Gard, de l'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Atlantique. Un groupe dans lequel participe également Pierre Monzani, préfet et directeur général de l'ADF.*

“Paroles de Décideurs” est une coproduction de [l'Echo du Mardi](#), [Jour8](#) et [Ventoux Magazine](#).

Décès de l'ancien maire, Michel Tamisier

Ecrit par le 22 juillet 2024



Michel Tamisier, ancien maire de Cadenet (de 1983 à 1995) et ancien conseiller général (fonction rebaptisée depuis conseiller départemental) du canton de Cadenet, de 1998 à 2015, vient de décéder à l'âge de 87 ans.

Longtemps en charge des affaires culturelles au sein du Conseil départemental où il présidait la commission départementale, cet élu DVG (divers gauche) a d'abord été directeur d'école à Cadenet, de 1955 à 1970, puis principal du collège 'Le Luberon', toujours à Cadenet de 1970 à 1987.

« J'ai toujours défendu avec rigueur la richesse de notre environnement en prônant l'indispensable développement harmonieux de nos villages, expliquait volontiers avec conviction Michel Tamisier. Qu'ils conservent leurs services de proximité publics et privés pour une bonne qualité de vie est mon souci majeur. »

Comment les collectivités territoriales viennent en aide aux entreprises

Ecrit par le 22 juillet 2024

Vauclusiennes ?



Les représentants de la Région, de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse, des Chambres des métiers et de l'Agriculture, du Département, du Grand Avignon et de la Ville ont examiné les mesures financières prises au plan national et régional pour soutenir les entreprises Vauclusiennes. Extraits de ce qu'ils ont convenu de faire ensemble.

En complément du Fonds Covid-Résistance

En complément de la création du Fonds Covid-Résistance, les quatre collectivités : Région, Département, Agglomération et Ville ont décidé de maintenir leurs aides au tissu culturel, en particulier pour les festivals, en fonction des charges fixes et des engagements déjà actés par les organisateurs et de l'absence de recettes en billetterie. En sus de sa participation au Fonds Covid-Résistance, le Grand Avignon prévoit 500 000€ supplémentaires pour ces dispositifs territoriaux et sera accompagné financièrement par le Département.

Fonds Covid-Résistance

Pour mémoire, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, en partenariat avec la Banque des territoires (Caisse des dépôts et consignation) a créé un fonds d'aide régional intitulé 'Covid résistance' de 10M€, invitant chaque territoire à y adhérer en engageant 2€ par habitant abondés de 2€ supplémentaires par la Région au profit des entreprises des EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale)

Ecrit par le 22 juillet 2024

Tous les détails sur :
<https://www.echodumardi.com/economie/la-region-le-departement-les-etablissements-publics-entrent-en-resistance-contre-le-covid-19/>

Pour les entreprises fragilisées non éligibles aux dispositifs

La CCI renseignera les collectivités sur le contingent d'entreprises qui, pour des motifs divers, pourrait être inéligible aux dispositifs mis en place afin d'organiser pour celui-ci un soutien exceptionnel. Les commerces de centre-ville, entreprises à part entière déjà très éprouvées par la période des gilets jaunes ont d'ores et déjà accès aux dispositifs mis en œuvre et bénéficieront d'un effort particulier sous des formes à préciser et pour accompagner la période de reprise.

Agriculture : les circuits courts, nouveau paradigme économique

Pour ce qui est de l'agriculture, les dispositifs sont différents et relèvent de fonds spéciaux. Dans ce secteur, celui de l'agriculture méditerranéenne, maraîchage et arboriculture, la Chambre d'agriculture qui travaille depuis longtemps sur la mise en place méthodique de circuits courts voit son orientation en phase avec la satisfaction des besoins actuels que met en lumière le confinement.

La reprise à moyen et court terme

Il existe deux scénarii, celui de l'entreprise qui, sur le moyen terme, conserve un carnet de commandes rempli et celui des entreprises qui ont une activité de court terme, qui repartira dès au jour du déconfinement. C'est en particulier le cas des secteurs de l'hôtellerie et de la restauration. Des actions de promotion seront mises en œuvre pour assurer la relance du tourisme. Dans la phase à venir du déconfinement, un accompagnement en ingénierie des entreprises est prévu notamment pour celles qui devront appliquer des mesures sanitaires spécifiques pour la reprise de leur activité.

L'aspect sanitaire

Enfin, sur l'accompagnement sanitaire de la population, l'ensemble des partenaires s'est accordé sur l'absence de directives claires du Gouvernement inhérentes aux modalités du déconfinement, notamment en besoin de matériel de protection pour les répondre aux demandes de fonctionnement des services publics, des établissements hospitaliers ou des Ephaad (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et leur personnel.

Écrit par le 22 juillet 2024

Le Département sort le chéquier

Ecrit par le 22 juillet 2024



Ecrit par le 22 juillet 2024

Le Conseil départemental de Vaucluse fait le point sur ses dernières mesures de soutien au territoire. Entretien avec son président Maurice Chabert qui en évoque les grandes lignes, comme le soutien à l'économie et le financement des associations.

« Ce n'est pas parce que nous sommes confinés que nous ne travaillons pas, prévient immédiatement Maurice Chabert, président du Conseil départemental de Vaucluse. Actuellement, le Département c'est déjà plus de 600 employés en télétravail et environ 150 sur le terrain que ce soit sur les routes, le social ou les finances. » Justement côté finance, le Conseil départemental s'est mobilisé pour répondre à l'appel du fond 'Covid-Résistance' lancé par la Région afin de soutenir l'économie de Provence-Alpes-Côte d'Azur face à la crise engendrée par le Covid-19.

« La Région a sollicité les collectivités à hauteur de 2 € par habitant. Nous, qui avons été le premier département à répondre, nous donnerons 3 € par habitant, soit 1,8 M€. Une somme qui servira à aider nos entreprises et nos entrepreneurs qui, pour certains, ne disposent plus d'aucunes ressources », insiste Maurice Chabert.

Soutien aux associations

C'est dans un même souci de soutien au territoire que le Département de Vaucluse va profiter d'une nouvelle ordonnance permettant d'augmenter le nombre de procuration par conseiller départemental. De fait, grâce à cela il suffit désormais d'un tiers de l'assemblée pour la faire fonctionner. Ainsi avec 4 à 6 conseillers, disposant du nombre de procurations suffisants, et siégeant dans le respect des règles de confinement il est maintenant possible de valider dans l'urgence certaines délibérations qui seront officialisées ultérieurement dès que la tenue des séances publiques sera possible.

Concrètement cela devrait permettre de verser les subventions départementales à l'ensemble des associations vauclusiennes concernées. « La séance publique du 27 mars dernier, ainsi que celle du 23 mai prochain, ne pourront se tenir, explique le président de l'institution départementale. A cette occasion, nous devons voter des aides au profit d'associations qui en ont plus que jamais besoin en cette période de pandémie. Grâce à cette ordonnance, nous allons pouvoir décider de verser l'intégralité de ces sommes. Nous allons même anticiper les versements de l'ensemble de l'année qui seront payés d'ici 3 semaines. Cela va notamment permettre de soutenir les associations culturelles, comme le Festival d'Avignon ou les Chorégies d'Orange avec lesquelles nous sommes conventionnés, et qui ont besoin d'un maximum de soutien. J'espère d'ailleurs que les autres collectivités feront de même. »

Pas de frontières pour le Covid-19

Enfin, évoquant la possibilité d'un déconfinement par région ou même par département comme cela a pu être évoqué, le président Chabert trouverait « ridicule qu'il faille se munir d'une attestation pour traverser le Rhône » si jamais d'aventure une partie du bassin de vie d'Avignon devait se trouver dans ce cas et pas l'autre. Même constat d'incohérence si l'éventualité devrait se présenter dans l'enclave de Valréas (entièrement cernée par la région Auvergne-Rhône-Alpes) ou dans le secteur de Pertuis « clairement tournée vers la métropole d'Aix-Marseille ».

Écrit par le 22 juillet 2024

Chiffres

+1 M€ C'est la somme supplémentaire que le département a consacré ces 30 derniers jours pour le paiement du RSA (Revenu de solidarité active), passant ainsi de 7 M€ à 8 M€ par mois.

5 000 € d'aide du département par semaine à la banque alimentaire 84 afin de n'acheter que des produits vaclusiens.

320 tablettes pour les collégiens n'ayant pas accès aux activités scolaires numériques faute de matériel.

1 tablette par Ephad afin que les résidents puissent maintenir le contact avec leurs proches.

Le laboratoire du Département en capacité d'analyser 5 000 tests par semaine

Le laboratoire départemental du Vaucluse pourrait traiter 5 000 échantillons sérologiques par semaine pour lutter contre le Coronavirus.

Le gouvernement a mis plus de trois semaines pour autoriser les laboratoires publics départementaux d'analyses à participer à des tests Covid-19. Celui du Vaucluse pourrait aider le secteur médical à hauteur de 5 000 échantillons sérologiques par semaine. Depuis le 15 mars, le gouvernement dispose d'une solution pour augmenter considérablement les capacités de test de dépistage du virus Covid-19. Il s'est enfin décidé à agir en autorisant par un décret du 6 avril les Laboratoires départementaux d'analyse (LDA) à contribuer à l'effort national exceptionnel contre la propagation du virus Covid-19.

3 semaines de perdues dans la 'guerre' au virus

Implantés sur l'ensemble du territoire, ces 75 laboratoires publics sont un maillon essentiel de notre système de santé. Ils assurent une expertise de proximité dans le domaine vétérinaire en effectuant des analyses de contrôle des eaux, d'hygiène alimentaire ou de santé animale. Ils ont été en première ligne dans la crise de la vache folle ou de la grippe aviaire. Ils disposent de personnels formés et compétents pour réaliser des tests et sont outillés pour traiter à grande échelle les tests sérologiques ; ils peuvent réaliser de l'ordre de 150 000 à 300 000 tests PCR (Réaction de polymérisation en chaîne) par semaine.

Présentant toutes les garanties de sécurité sanitaire et les mêmes performances que les laboratoires de biologie médicale, ces laboratoires vétérinaires ont été mis à contribution en Allemagne, en Belgique ou

Ecrit par le 22 juillet 2024

en Italie. Mais pas en France. Alerté par les professionnels depuis le 15 mars, le directeur général de la santé est resté muet, tout comme le Premier ministre, se bornant à répéter que « le dossier est à l'étude » et que « nous devons respecter des normes ».

Quatre Départements* ont ensuite adressé le 25 mars un courrier au ministre de la santé dont voici un extrait : « L'argument du cadre juridique en cette période de 'guerre' ne nous paraît pas recevable. A ce niveau de gravité de la pandémie, il n'est pas possible que les frontières entre médecine humaine et médecine vétérinaire soient aussi étanches alors (...) que la majorité (60 %) des maladies infectieuses chez l'homme sont des 'zoonoses' selon l'OMS ».

Le 6 avril, le gouvernement a donc cessé de jouer du clavecin dans la rave party pandémique en autorisant les LDA à entrer dans la bataille.

Le Vaucluse en 1^{re} ligne

Le conseil départemental, contacté dès la parution du décret par l'Echo du Mardi, indique que le Laboratoire départemental d'analyses assure la continuité de ses missions en matière d'hygiène alimentaire et de biologie vétérinaire, auprès de ses clients grâce à la présence sur place d'une équipe réduite. « Par ailleurs, et compte tenu des récentes annonces du ministère de la Santé, le laboratoire départemental d'analyses du Vaucluse pourrait en effet réaliser des analyses sérologiques afin de détecter la présence d'anticorps contre le coronavirus dans des échantillons d'origine humaine. Il réalise déjà des analyses en sérologie vétérinaire et pourrait adapter sa méthodologie afin d'aider le secteur médical à la hauteur de ses moyens. Le LDA84 estime actuellement sa capacité d'analyse à environ 5 000 échantillons sérologiques par semaine. Des précisions sur les tests qui pourraient être déployés sont attendues».

**Indre-et-Loire, de la Sarthe, du Maine-et-Loire et de la Loire-Atlantique*

320 tablettes numériques pour les collégiens vauclusiens

Ecrit par le 22 juillet 2024



Le [Conseil départemental de Vaucluse](#) vient de lancer une opération de prêt de tablettes en faveur des collégiens n'ayant pas d'équipements personnels. Au total, 320 tablettes vont être envoyées dans les prochains jours au domicile d'élèves qui en ont besoin. « Ces tablettes vont permettre à ces collégiens d'effectuer leur travail scolaire en disposant d'un outil numérique performant, tout en ayant la possibilité d'avoir accès aux cours et aux exercices mis en ligne par leurs enseignants », explique le Département.

Ces prêts de tablettes sont prévus pendant toute la durée du confinement des élèves. Organisé en accord avec l'Éducation Nationale, l'initiative couvre une large partie du territoire départemental puisque 20 collèges vauclusiens bénéficient du dispositif.

Par ailleurs, 10 collèges vauclusiens accueillent les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise. Ces collèges sont ouverts également le week-end selon les besoins. Les établissements proposeront également un accueil, du lundi au vendredi, durant les prochaines vacances de printemps, c'est-à-dire du 10 avril au soir jusqu'au 27 avril matin. L'accueil des élèves sur les trois week-ends durant cette période se fera, quant à lui, dans les CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement). A noter que les 41 collèges publics de Vaucluse organisent une permanence administrative pour renseigner les familles.

Continuité du service public pour le Conseil départemental



Compte-tenu de la crise sanitaire en cours, les accès aux bâtiments des services du Conseil départemental de Vaucluse sont actuellement fermés. Néanmoins, et dans le respect des règles de prudence en vigueur, de très nombreux agents des différents Pôles du Conseil départemental sont mobilisés afin de garantir la continuité de service sur les missions essentielles de la collectivité.

Protection des mineurs et des adultes vulnérables

Ecrit par le 22 juillet 2024

Le Conseil départemental continue d'assurer sa mission de protection des mineurs en situation de danger et des adultes vulnérables. Tout signalement d'un cas relevant véritablement de l'urgence doit se faire par téléphone auprès de l'EDeS le plus proche de votre domicile (pour le connaître, rendez-vous sur www.vaucluse.fr) :

- EDeS Avignon-Est / Centre ville : 04 32 74 61 00
- EDeS Avignon-Ouest : 04 90 13 80 20
- EDeS Avignon-Sud : 04 90 81 49 40
- EDeS Montfavet : 04 32 40 43 00
- EDeS Carpentras Gravelle : 04 90 10 19 12
- EDeS Carpentras de Lassone : 04 90 63 95 00
- EDeS Sorgues : 04 90 39 58 44
- EDeS Bollène : 04 90 30 11 34
- EDeS Orange : 04 90 11 55 00
- EDeS Vaison-la-Romaine : 04 90 36 53 50
- EDeS Valréas : 04 90 35 34 00
- EDeS Cavaillon : 04 90 06 48 70
- EDeS L'Isle-sur-la-Sorgue : 04 90 21 29 00
- EDes Apt : 04 90 74 76 00
- EDeS Pertuis : 04 90 09 27 00

Il est également possible d'appeler le 119.

Protection Maternelle et Infantile

Toutes les consultations ordinaires ont été suspendues mais un nouveau dispositif est en cours de finalisation, qui permettra à nouveau d'organiser des consultations et allègera ainsi la charge des médecins de ville et des hôpitaux. Les nourrissons en situation de vulnérabilité sont d'ores et déjà pris en charge, en lien avec les maternités.

Personnes âgées dépendantes de plus de 60 ans et personnes en situation de handicap

Ecrit par le 22 juillet 2024

En cas de risque avéré, une solution est recherchée avec les personnes âgées dépendantes de 60 ans et plus ainsi que les personnes en situation de handicap, pour qu'elles puissent, de préférence, se maintenir à domicile. Pour les personnes ayant impérativement besoin d'aide pour accomplir les actes essentiels de la vie et se trouvant sans aucune aide, le Conseil départemental et la Maison Départementale des Personnes Handicapées traitent ainsi les situations d'urgence. En fonction de votre situation, et en cas d'urgence, contactez :

- Pour les personnes en situation de handicap : la Maison Départementale des Personnes Handicapées au 0 800 800 579.

- Pour les personnes âgées de 60 ans et plus : le standard de l'EDeS le plus proche de votre domicile (voir liste ci-dessus).

Suite à sa demande, le Conseil départemental a eu confirmation par l'Agence Régionale de Santé que tous les personnels des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile du Vaucluse sont déjà ou seront bientôt équipés de masques et de gants, de manière à pouvoir intervenir à domicile dans les meilleures conditions de sécurité pour tous.

Revenu de Solidarité Active

Le versement de l'allocation RSA est maintenu en lien avec les services de la CAF et ceux de la MSA. Au cours de cette période exceptionnelle, et afin de se conformer aux directives gouvernementales, il a été demandé aux bénéficiaires du RSA de ne pas se déplacer pour honorer les rendez-vous fixés. Aucune procédure de suspension du RSA ne sera prononcée suite à ces absences. Afin qu'aucun éventuel et possible allocataire ne se retrouve sans ressource financière, toutes les nouvelles demandes de RSA seront traitées mais dans des délais un peu plus importants, en raison du contexte.

Réseau routier départemental

Des équipes d'astreinte de la Direction des routes du Département de Vaucluse assurent la continuité du trafic sur le réseau routier en cas d'accident (en sécurisant le périmètre) ou bien de dégradation de la voirie. Pour l'heure, tous les chantiers routiers programmés ont été différés. Par ailleurs, une patrouille est organisée deux fois par semaine par chaque centre pour vérifier la conformité du réseau (signalisation, obstacles...) Les autres activités d'entretien du réseau, comme le fauchage, sont suspendues.

Collèges

Les collèges sont fermés aux élèves depuis le 16 mars mais une dizaine d'établissements restent ouverts aux enfants des personnels, soignants ou aidants, indispensables à la gestion de la crise. Un suivi quotidien a été mis en place concernant la mobilisation des personnels techniques des collèges du Vaucluse, agents du Département.

Marchés publics

Ecrit par le 22 juillet 2024

Concernant les marchés en cours dont la date limite de remise des offres était fixée à la fermeture des services, les offres sont actuellement transmises aux services opérationnels pour analyse. Concernant les marchés en cours de publication, le Département répond aux entreprises via le profil acheteur Dématis. Les dates limites de réception des offres ont été modifiées et reportées via le profil acheteur sous réserve d'un nouveau report eu égard au contexte actuel.

Service Livre et Lecture

Les tournées de prêt ont été suspendues car toutes les bibliothèques du réseau départemental sont fermées. En revanche, le site offrant des ressources numériques (www.vivreconnectes.vaucluse.fr) fonctionne toujours. L'espace autoformation de Vivre connectés propose notamment, dans sa rubrique soutien scolaire, des cours dans toutes les disciplines du CP à la terminale, ainsi que des cours pour certains CAP, BEP et BAC PRO.

Maison départementale des sports

La Maison départementale des sports est fermée tout comme les trois sites du Centre Départemental de Plein Air et de Loisirs. Le service des Sports du Conseil départemental se mobilise pour poursuivre, à distance, l'instruction des demandes de subvention des acteurs associatifs via la plateforme Vaucluse Services.

Culture

Tous les services accueillant du public (Archives départementales et Musées départementaux) sont fermés. Les spectacles organisés au Centre départemental de Rasteau ont été annulés.

Des contacts vont être pris avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et ont déjà été pris avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur afin d'adopter une approche coordonnée concernant les acteurs culturels vauclusiens impactés par le contexte sanitaire sur le plan financier. Le service Prospective et Soutien aux Acteurs culturels se mobilise pour poursuivre à distance l'instruction des demandes de subvention des acteurs associatifs, via la plateforme Vaucluse services. De manière générale, l'ensemble des services et agents de la Direction Patrimoine et Culture sont actifs auprès des acteurs culturels. Ils sont joignables à distance par téléphone et par mail.

Laboratoire départemental d'analyses

Grâce à la présence sur place d'une équipe réduite, le laboratoire départemental d'analyses assure la continuité de ses missions en matière d'hygiène alimentaire et de biologie vétérinaire, auprès de ses clients. Ces derniers peuvent le contacter au 04 90 16 41 00.

Direction des Services Informatiques et traitement des demandes de subvention

Les services informatiques du Département sont mobilisés pour assurer le bon fonctionnement des systèmes informatiques de la collectivité (pour les agents toujours présents sur le terrain) ainsi que des dispositifs de télétravail. Le télétravail est pratiqué par tous les agents du Conseil départemental qui sont

Ecrit par le 22 juillet 2024

en mesure de poursuivre leurs missions, c'est-à-dire une grande majorité. L'instruction des demandes de subvention va en particulier se poursuivre.

Très Haut Débit (THD)

Suite aux échanges permanents entre le Conseil départemental et son délégataire de service public, Vaucluse Numérique, afin d'assurer la continuité de service pour les clients du réseau départemental Haut et Très Haut Débit, des mesures ont été mises en place. L'exploitation du réseau sera maintenue en relation avec les opérateurs (interventions pour les pannes chez particuliers et entreprises). Les déploiements du THD sont en revanche suspendus.

Direction des finances

Les services financiers assurent le paiement des factures urgentes aux entreprises et aux prestataires du Conseil départemental.

Proximité et qualité pour l'école rurale



L'Etat, le Conseil départemental de Vaucluse, l'Association des maires de Vaucluse (AMV) et les services de l'Education nationale viennent de signer une convention portant sur la « volonté commune d'une réorganisation qualitative du réseau des écoles et de maintien d'un réseau de collèges de proximité ».

Cet accord s'inscrit dans le cadre de la loi dite 'Ecole de la confiance', d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République qui a réaffirmé l'attachement de la Nation au maintien d'une offre pédagogique et éducative de qualité dans les territoires ruraux.

Ecrit par le 22 juillet 2024

Le Vaucluse présente, en effet, des caractéristiques singulières. Il scolarise environ 20% de l'effectif scolaire académique sur un territoire très contrasté présentant des zones urbaines, semi-urbaines et des secteurs ruraux plus isolés. Les signataires s'engagent donc à rechercher un point d'équilibre entre la préservation d'un service public d'enseignement de proximité et l'offre de

meilleures conditions de scolarisation et de formation des élèves. Le tout dans l'esprit du comité inter-ministériel aux ruralités du 20 mai 2016 qui avait confirmé le souhait du gouvernement d'impulser et d'accroître une nouvelle dynamique en faveur de la ruralité. Parmi les engagements annoncés figurent « l'accès facilité aux services publics et aux réseaux essentiels à la vie » ainsi que le maintien et le renforcement de l'école face au ralentissement démographique de certains territoires.

69,64% de femmes



Le [Conseil départemental de Vaucluse](#) compte **69,64% de personnel féminin dans ses effectifs**.

C'est davantage que la moyenne nationale des effectifs de la fonction publique qui s'élevait à 62% et 61% pour la fonction publique territoriale en 2016. En Vaucluse, cette part s'élevait cependant à 80,3% en 2004 avant de se stabiliser juste sous les 70% à partir de 2007. Aujourd'hui, le Département regroupe 1 603 femmes et 699 hommes, soit 2 302 agents. Les femmes sont majoritaires dans tous les pôles du Département (solidarités, développement, ressources, direction générale et pôle présidence) à l'exception du pôle aménagement qui regroupe à lui tout seul plus de 70% des hommes de la collectivité vaclusienne. Par ailleurs, au sein du Conseil départemental, plus on monte dans les catégories d'emploi*, plus la part des femmes est importante. Cette proportion est ainsi de 60,71% pour les agents sans catégorie, de 61,09% pour ceux de catégorie C, de 74,25%

Écrit par le 22 juillet 2024

pour les B et de 80,79% pour les A.

**Dans la fonction publique, les emplois sont classés en 3 catégories (A : bac+3, B :bac+2 et C : CAP, BEP), auxquelles correspond un niveau hiérarchique et de rémunération. C'est le niveau de diplôme requis pour accéder aux concours externes d'accès à ces emplois qui détermine leur catégorie.*